

COMMUNE DE BERLOZ

Code I.N.S. : 64008

Code postal : 4257

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 14 décembre 2016

Présents : DEDRY Joseph, *Bourgmestre, Président*
HANS Véronique, TOPPET Roger, MOUREAU Béatrice, *Echevins*
HAPPAERTS Alain, *Président du CPAS*
LEGROS Yves, JEANNE Paul, ROPPE-PERMENTIER Sonia
PELZER Emersone, HUENS Arnold, HOSTE Alex *Conseillers(ères)*
DE SMEDT Pierre *Directeur général, Secrétaire*

OBJET : Finances communales – Budget 2016

Le Conseil communal,
Réuni en séance publique,
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L1311-1 à L1321-2 ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;
Vu la Circulaire du Ministre wallon des Pouvoirs locaux du 16 juillet 2015 relative à l'élaboration du budget 2016 des communes de la Région wallonne ;
Vu le procès-verbal de la réunion prévue à l'article 12 du Règlement Général sur la Comptabilité communale précité, qui s'est tenue le 4 décembre 2015 ;
Vu le rapport de synthèse du budget établi conformément à l'article L1122-23, alinéa 3 du Code susmentionné ;
Vu l'avis n°... du directeur financier annexé à la présente délibération ;
Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;
Considérant les commentaires relatifs au rapport susvisé exposés par le Collège Communal ;
Sur la proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré ;
DECIDE, par ... voix pour (...), ...voix contre (...) et ... abstention, le nombre de votants étant de ...,

Article 1^{er} : d'arrêter le budget communal pour l'exercice 2016 tel qu'annexé à la présente délibération, et dont le résultat est le suivant :

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
SERVICE ORDINAIRE			
Total exercice propre	3.397.438,54	Total exercice propre	3.370.129,29
Boni exercice propre	27.309,25		
Exercices antérieurs	414.035,20	Exercices antérieurs	0,00
<i>Boni avant prélèvement</i>	<i>441.344,45</i>		
Prélèvements		Prélèvements	22.000,00
Total général	3.811.473,74	Total général	3.392.129,29
Boni global	419.344,45		
SERVICE EXTRAORDINAIRE			
Total exercice propre	1.815.198,93	Total exercice propre	1.736.573,44
Résultat exercice propre	79.245,49		
Exercices antérieurs	38.497,94	Exercices antérieurs	0,00
<i>Boni avant prélèvement</i>	<i>117.743,43</i>		
Prélèvements	100.313,51	Prélèvements	170.000,00
Total général	1.954.630,38	Total général	1.906.573,44
Boni global	48.056,94		

Article 2 : La présente délibération et ses annexes seront transmises pour approbation aux autorités de tutelle.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) P. DE SMEDT

Le Président,
(s) J. DEDRY

Pour extrait conforme, le ...,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Sceau

Pierre De Smedt

Joseph Dedry